



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 5/2018 – Budget 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du lundi 19 novembre 2018, la Municipalité a adopté le budget de l'année 2019 qui vous est remis en annexe de ce préavis. Ce budget présente un total de revenus de CHF 5'097'222.- et un total de charges de CHF 5'779'892.- et se solde ainsi par un déficit prévisionnel de CHF 682'670.-, en tenant compte de la proposition de la Commission des finances validée par le Conseil général dans sa séance du 12 novembre 2018 de n'augmenter le taux d'imposition communal que de 5 points de 63.0 à 68.0 pour l'exercice 2019 au lieu des 12 points requis par la Municipalité dans son PM 4/2018 dans le but de réellement assainir la situation financière difficile que traverse la Commune depuis plus de deux ans.

Au chiffre 5 du PM 2/2017 sur l'arrêté d'imposition communal 2018, la Municipalité avait déjà fait état d'un excédent de charges prévisible au budget 2018 de l'ordre d'un million de francs, voire plus, en tenant compte d'un taux d'imposition communal porté de 59.0 à 67.0 comme proposé dans ledit préavis. Or, le Conseil général a opté, dans sa séance du 23 octobre 2017, pour une hausse du taux d'imposition communal de 4 points seulement de 59.0 à 63.0 en se fondant sur le rapport majoritaire de la Commission des finances alors que le rapport minoritaire de cette commission préconisait d'adopter le préavis municipal tel quel. Il est aujourd'hui trop tôt pour émettre des prévisions sur l'importance du déficit de l'exercice 2018 à six mois de son bouclage.

L'excédent de charges de CHF 682'670.- qui se dégage du budget 2019 correspond en fait à 13 points d'impôt, soit les 18 points – dont la Commune a besoin pour atteindre l'équilibre budgétaire – moins les 5 points concédés par le Conseil général sur la base d'arguments de la commission des finances, fondés pour l'essentiel sur des recettes aléatoires dont la moitié repart à la péréquation et dont une grande partie des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers liée aux projets immobiliers en cours et/ou finalisés en 2019 et 2020 a déjà été encaissée durant l'exercice en cours.

Lors de l'élaboration des budgets de ces 2-3 dernières années, la Municipalité a apporté une succession de réductions de dépenses totalisant plus de CHF 200'000.- concernant les postes dits maîtrisables. Suite à la séance du Conseil général du 12 novembre, elle s'est livrée à une nouvelle analyse poste par poste des dépenses maîtrisables, lesquelles se rapprochent d'une véritable peau de chagrin qui n'est guère encore sujette à rétrécissement. Tenant compte de la réalité du terrain et de certains ajustements plausibles, la Municipalité a pu identifier des réductions de dépenses complémentaires et des augmentations de revenus aléatoires qui ont permis d'atténuer le déficit budgétaire d'un montant de plus de CHF 100'000.- pour l'abaisser

de CHF 800'000.- à moins de CHF 700'000.-. Mais ce genre d'exercice a ses limites et ne permet en soi, ni d'envisager une issue à court terme sur le remboursement progressif des emprunts qui bénéficient encore de conditions particulièrement favorables, ni de revenir dans un avenir pas trop lointain à une marge d'autofinancement positive, d'autant que la valeur du point d'impôt communal est en forte baisse depuis 2016.

La Municipalité marque donc sa vive inquiétude à propos de l'évolution actuelle et à venir des finances communales notamment sur la base de l'analyse posée dans son dernier rapport par la commission des finances que la majorité du Conseil général a suivie : « *Nous pensons qu'une augmentation de 5 points sera suffisante pour tendre à l'équilibre ces prochaines années, même si cela devait se solder par un léger déficit en 2019* ». Non, le déficit budgétaire 2019 n'est indubitablement pas léger, c'est le moins que l'on puisse dire. Et ceci après deux exercices clôturés totalisant CHF 1'359'182.41 d'excédents de charges, sans compter l'exercice en cours qui connaîtra lui aussi un résultat déficitaire même s'il sera inférieur à celui budgété.

Vous trouvez ci-après quelques commentaires spécifiques sur divers postes du budget qui comportent des écarts sur les chiffres précédents ou qui nécessitent une explication.

Administration générale

Administration : 110.3010 et suivants	Baisse du chiffre global des salaires du personnel en lien avec les départs de B. Pauli (retraite), J. Berthoud (démission) et D. Fleury (démission) et leur remplacement (secrétaire municipale et concierges)
Administration : 110.3100 Imprimés...	Diminution de 3'000.- sur budget 2018
Administration : 110.3110 Achat mobilier...	Diminution de 2'500.- sur budget 2018
Administration : 110.3130 Informatique	Diminution de 2'000.- sur budget 2018
Administration : 110.3170 Frais de réception & manifestation	Légère augmentation du budget des réceptions et manifestations (1 ^{er} août à Chavannes-des-Bois en présence des communes de Mies et de Tannay, chasse aux œufs, sortie des aînés, repas de Noël, etc.)
Administration : 110.3180 Honoraires	Diminution de 5'000.- sur budget 2018
Administration : 110.3520 Ass. Communes	Ajustement de + 2'000.-
Administration : 110.3650 Dons	Diminution de 1'000.- sur budget 2018 et de 6'000.- sur budget 2017
Administration : 110.4900	Imputations internes en baisse : salaires des employés communaux hors administration générale après les départs de B. Pauli et D. Fleury
Participation à des charges cantonales : 150.3510	Charges cantonales concernant la loi sur les écoles de musique (LEM)
Participation versée au canton : 180.3510	Part de notre Commune à l'indemnisation cantonale en faveur des transports publics (lignes du trafic régional et assimilées)

Conseil régional : 180.3512	Part. courses expérimentales TPN 813 pour l'horaire 2019
Ligne « U » sur Versoix : 180.3517.1 et 180.4300	Montant annuel pour 2019 selon préavis municipal 3/2018

Finances

Impôts : 210.4000 et suivants	Ajustement de l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques selon décision du CG sur proposition de la Cofin avec 5 points d'impôt supplémentaires seulement au lieu des 12 points proposés (53'300.- x 7 en moins arrondis)
Impôts personnes morales : 210.4010	Augmentation de 5'000.- sur budget 2018
Droits de mutation : 210.4040	Augmentation de 50'000.- sur budget 2018
Gains immobiliers : 210.4410	Augmentation de 10'000.- sur budget 2018
Intérêts des dettes consolidées : 220.3220	Estimation des intérêts sur emprunts pour financer les dépenses d'investissements (crèche notamment) et ligne de crédit pour couvrir les besoins du ménage courant (augmentation de 5'000.- sur budget 2018)
Part. au fonds de péréquation : 220.3520	Chiffre donné par le canton (péréquation intercommunale) en légère diminution
Intérêts moratoires : 220.4221	Augmentation de 5'000.- sur budget 2018

Domaines & bâtiments

Ancienne fruitière – Loyer : 352.4270	Contrat de bail passé avec une entreprise au loyer mensuel de 800.- (+ 9'200.- sur 2018)
Stand de tir : 355.3140	Travaux d'entretien prévus sur le stand de tir (part de notre Commune : env. CHF 1'500.-)
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3110	Diminution de 2'500.- sur budget 2018
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3120	Achats pellets, assurances, chaudière, électricité : même budget que 2018
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3140 et 3180	Entretien 10'000.- et Honoraires 20'000.- (notamment contrats de maintenance liés au BC après fin des garanties) diminution de 6'500.- pour les 2 postes sur budget 2018
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3900	Conciergerie par nouveau concierge Tiago dos Santos
Bâtiment communal – Abri PC : 357.4270	Locations diverses (hausse de 15'000.- sur budget 2018)
Place de pique-nique : 358	Charges prévisibles pour la maintenance de la place + amortissement selon préavis

Crèche : 359.3110 à 359.4360	Chiffres selon <i>décompte final provisoire</i> des coûts de construction : <ul style="list-style-type: none"> - les charges et revenus de la crèche sont neutres - les charges et revenus du logement de fonction sont quasiment neutres - la partie du bâtiment dont la commune est seule utilisatrice se monte à 27'500.- contre 35'000.- annoncés dans le PM 13/2016
Crèche : 359.4270	Loyer crèche (AJET) : 127'000.- Loyer appartement : 26'400.-
Crèche : 359.4360	Remboursement de frais : <ul style="list-style-type: none"> - crèche (AJET) : 71'500.- - appartement : 1'300.-

Travaux

Routes achat véhicule & matériel : 430.3110	Achat d'une nouvelle balayeuse à six communes en remplacement de l'actuelle, au prorata de la population (env. 8'000.- pour notre commune)
Routes entretien des routes : 430.3140	Petites réparations urgentes pour éviter que les dégâts n'empirent et coûtent plus cher par la suite (env. 20'000.-)
Amortissement obligatoire du patrimoine administratif : 430.3310	Patrimoine administratif routier
Ordures ménagères : comptes 45	Ajustement de certains chiffres déjà en 2018, notamment la taxe forfaitaire augmentée à 120.- pour les adultes et à 90.- pour les mineurs afin de couvrir les coûts
Achat de matériel : 450.3110	Diminution de 500.- sur budget 2018
Honoraires & prestations de service : 450.3180.1	Factures taxes déchets, part communale admin Sadec, mandataire TVA déchets
Taxe entreprise : 450.4344	Augmentation de 3'600.- sur budget 2018
Déchets compostables : 451.3180	Diminution de 3'500.- sur budget 2018 (0.-)
Egouts & épuration : comptes 46	Remise intégrale du réseau d'eaux claires et usées aux SITSE à compter du 01.01.2016
Coûts fact. épuration par SITSE : 460.3520	Diminution de la subvention de CHF 1.20 à CHF 0.60, soit 72.5m ³ /1000hab./CHF 0.60 = 43'500.00
Prélèvement au fonds de réserve collecteurs EU et EC : 460.4810.1	Prélèvement pour équilibrer les comptes 46

Instruction publique

ASCOT Enseignement primaire : 510.3520	En augmentation selon nombre d'élèves sur Vaud (+5) au 30.09.2018 et population au 31.12.2017
ASCOT Enseignement secondaire : 520.3520	En augmentation selon nombre d'élèves sur Vaud (+1) au 30.09.2018 et population au 31.12.2017
Imputations internes : 510.3900	Patrouilleurs

Police

Comptes 610.3150 et 610.3180	Facture ASP par Coppet : réduction de 35% d'un ASP à 25% : entretien matériel et véhicule + salaires et charges ASP
Participation à réforme policière vaudoise : 610.3510	Chiffre donné par le canton (en très légère diminution par rapport au budget 2018)
Emoluments contrôle des habitants et bureau des étrangers : 620.4311 et 620.4312	Transfert du poste 110.4310 Emoluments suite au contrôle des comptes 2017

Sécurité sociale

AJET : 710.3522	Très forte augmentation : 19 enfants de notre village sur 33 inscrits à la crèche des Petits Lutins
Aides individuelles taxe déchets : 710.3666	Allègement taxe déchets (naissance, jeunes enfants, incontinence), mais suppression de l'allègement pour les jeunes
Participation à la facture sociale : 720.3510	Chiffre donné par le canton (en nette diminution par rapport au budget 2018)

Est également joint à ce préavis, pour votre information, le plan d'investissement 2016-2021, considérablement amaigri suite à la décision du Conseil général du 23 octobre 2017 de ne pas augmenter le taux d'imposition de 8 points à 67.0. De plus, aucun investissement n'est prévu en 2019 en raison de l'effet cumulatif de l'évolution de l'endettement de la Commune, des rentrées fiscales insuffisantes au niveau des impôts récurrents et de la récente décision du Conseil général de n'augmenter le taux d'imposition communal que de 5 points.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- vu le préavis municipal 5/2018
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2018.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS
Le Syndic



Roberto Dotta



La Secrétaire



Laura Jacot

Annexes: Budget pour l'année 2019
Plan d'investissement 2016-2021 mis à jour